

Légende

- I3 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz
- I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- PT1 : Servitudes de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 : Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques
- AC1 : Servitude de protection des monuments historiques
- A4 : Servitudes de libre passage des engins mécaniques

Tout la commune est concernée par le PPRN (risque sécheresse)

